



Assemblée générale

Distr. limitée
6 juillet 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquantième session

13 juin-8 juillet 2022

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Pakistan* : amendement au projet de résolution A/HRC/50/L.2

50/... Mandat de l'Expert indépendant chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre

Après le cinquième alinéa du préambule, *insérer* un nouvel alinéa libellé comme suit :

Réaffirmant le droit souverain de chaque État d'élaborer son propre cadre juridique,
dans le respect de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Organisation de la coopération islamique, à l'exception de l'Albanie.

